RESEAUX D'ELEVAGE DOM

Martinique

BOVINS VIANDE

COLLECTIONRÉFÉRENCES

SYSTÈME BOVIN VIANDE SPÉCIALISÉ NAISSEUR ENGRAISSEUR SANS ACHAT EN MARTINIQUE

Actualisation conjoncture économique 2022

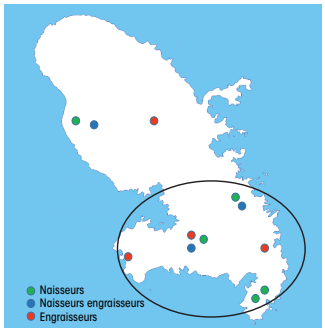

Un cas-type objectif décrit le fonctionnement et traduit les résultats d'une exploitation avec un niveau relativement optimisé de fonctionnement, tel qu'il peut déjà exister sur le terrain. Ses résultats représentent des valeurs cibles locales dans un objectif de conseil et de développement. Un cas-type objectif est le fruit du suivi pluriannuel de fermes et de l'expertise des conseillers de terrain.

Ce système naisseur-engraisseur engraisse les veaux issus de l'exploitation. La reproduction est réalisée en monte naturelle avec un taureau de race bouchère sur des femelles Brahman ou croisées. Ce type de conduite permet d'obtenir une meilleure conformation des veaux. Ceux-ci sont élevés au pâturage avec leur mère jusqu'au sevrage. L'engraissement se poursuit à l'herbe avec une complémentation en concentrés. La commercialisation intervient vers l'âge de 18-20 mois.

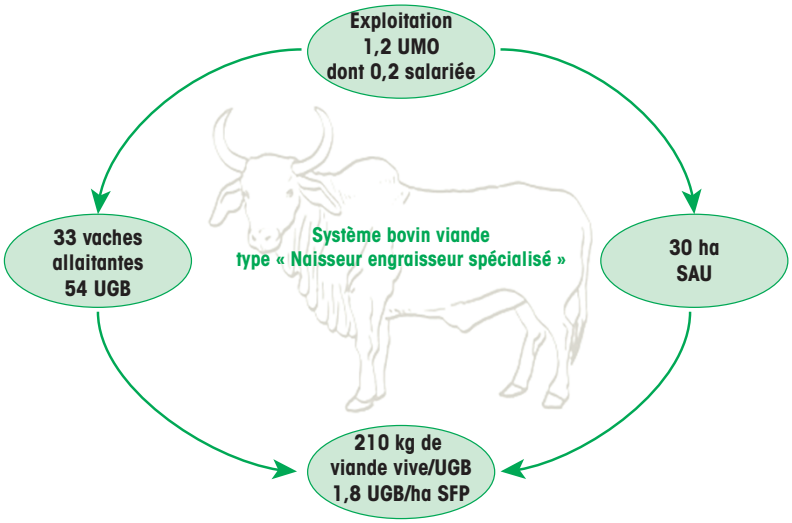

Domaine de validité du cas type

- SAU de 15 à 65 ha
- Cheptel de 15 à 70 vaches allaitantes
- Chargement de 1,5 à 3 UGB / SFP

QUELQUES ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES DE LA CONJONCTURE 2022

Conjoncture 2022	Prix 971	Prix 972	Métropole
Aliment JB 19% MAT (€/t)	601	477	410
Carburant gazole (€ TTC/l)	1,80	1,75	1,86
Prix de vente d'un JB (€/kg carc.)	5,1	6,38	4,95

UGB : Unité de Gros Bovin ; UMO : Unité de Main-d'Œuvre ; SAU : Surface Agricole Utile ; SFP : Surface Fourragère Principale

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
ODEADOM

LE TROUPEAU VIANDE

33 vaches allaitantes croisées ou Brahman — **54 UGB**

Fonctionnement du troupeau

Le cheptel en croisière

40 femelles mises à la reproduction

↓

31 vêlages

dont 7 génisses
23% de renouvellement

↓

31 veaux nés

↓

30 veaux sevrés

Ventes annuelles

	Race	Poids/tête	
14 jeunes bovins 18-24 mois finis	Croisés	208	kg carc.
8 génisses boucherie 18-24 mois	Croisées	190	kg carc.
6 vaches de réforme	Croisées	220	kg carc.
1 taureau de réforme	Blond Aquitaine	415	kg carc.

Achats

1 taureau de race réforme	Blond Aquitaine	600	kg vif

Les vêlages sont étalés sur l'année. Le renouvellement du troupeau s'effectue par des génisses nées sur l'exploitation ou achetées. La reproduction est assurée essentiellement en monte naturelle avec un taureau de race Brahman ou bouchère. Les animaux de boucherie sont commercialisés vers l'âge de 18-20 mois à un poids carcasse d'environ 210 kg pour les mâles et 190 kg pour les femelles. La perte d'un jeune bovin pendant la période d'engraissement est intégrée dans les résultats technico-économiques.

Performances du troupeau

Taux de gestation	78 %
Taux de veaux issus d'IA	0 %
Taux de mortalité des veaux	3 %
Taux de renouvellement	23 %
Taux de productivité numérique*	75 %
Intervalle Vêlage-Vêlage (IVV)	450 jours
UGB viande/vache allaitante	1,64
Production Brute de Viande Vive	11 390 kg vifs
soit	210 kg vifs/UGB

*Veaux sevrés ou vendus avant sevrage pour 100 femelles mises à la reproduction.
IA : Insémination Artificielle.

Assolement et indicateurs de gestion fourragère

SFP	30 ha
SFP/SAU	100 %
Fertilisation par ha SFP	30 N
Production de viande vive/ha SFP/an	380 kg vifs
Chargement corrigé	1,8 UGB/ha SFP

Les concentrés

Consommation de concentrés	17,2 T
soit	317 kg/UGB

L'alimentation du cheptel reproducteur s'effectue exclusivement à base d'herbe. Les parcelles sont constituées de savanes améliorées (bracharia, digitaria…) exploitées en pâturage tournant.
En cas de carême sévère, l'éleveur a la possibilité d'acheter du fourrage ou d'irriguer ses parcelles s'il bénéficie du réseau d'eau agricole.
Les animaux à l'engraissement pâturent. Ils reçoivent une ration complémentaire à base de concentrés du commerce (auxquels peuvent s'ajouter des coproduits comme la banane) pour obtenir de meilleurs résultats de croissance.

RESEAUX D'ELEVAGE DOM

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES EN CONJONCTURE 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Régime fiscal : Réel simplifié obligatoire

PRODUIT BRUT TOTAL (PB)		76 325 €
Bovins viande	(95 % PB)	**72 500**
Ventes		**36 939**
14 Jeunes bovins 18-24 mois finis 79x39 (400 kgv - 1 328 €)		18 598
8 Génisses boucherie 18-24 mois 79x39 (365 kgv - 1 213 €)		9 707
6 Vaches réforme race 39 (440 kgv - 1 005 €)		6 030
1 Taureaux de réforme race 79 (830 kgv - 2 605 €)		2 605
Achats d'animaux		**-6 300**
1 Taureaux repro adultes race 79 (600 kgv - 6 300 €)		-6 300
Aides		**41 861**
Aide Maintien Chep. Allaitant : 52 têtes à 250,00 €		13 000
Aide au produit : 6 167 kgc à 1,83 €		11 286
Aide à la productivité (veaux) : 30 têtes à 200,00 €		6 000
Bonus Naisseur-Engraisseur : 6 167 kgc à 0,73 €		4 502
Prime abat. gros bovins base : 29 têtes à 130,00 €		3 770
Complément PAB gros bovins : 21 têtes à 84,29 €		1 770
Aide achat de reproducteurs		1 533
Produits non affectables	(5 % PB)	**3 825**
Aides		**3 825**
Indemnité compens handicap : 30 ha à 127,50 €		3 825

CHARGES			49 844 €
Charges opérationnelles	(19 % PB)		**14 181**
Troupeau (54 UGB bovins viande)	206	€/UGB	**11 138**
Concentrés	151	€/UGB	8 183
Frais vétérinaires	50	€/UGB	2 697
Frais d'élevage	5	€/UGB	258
Surfaces fourragères (30 ha SFP : dont 30 ha SH)	100	€/ha	**3 043**
Engrais et amendements	99	€/ha	2 988
Produits de défense végétaux	2	€/ha	55
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)	(47 % PB)		**35 663**
Main-d'oeuvre (MSA + salaires)	164	€/ha SAU	4 960
Foncier	152	€/ha SAU	4 599
Matériel	603	€/ha SAU	18 259
Bâtiments et installations			0
Autres charges	259	€/ha SAU	7 845

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (35 % PB) **26 481 €** — 26 481 €/UMO (1 UMO exploitant)

Annuités	(12 % EBE)	**3 298 €**
Frais financiers court terme (CT)		**685 €**
Amortissement		**3 744 €**
Frais financiers (LMT et CT)		**1 174 €**

DISPONIBLE POUR EXPLOITANT ET L'AUTOFINANCEMENT 22 498 € — 22 498 €/UMO

RESULTAT COURANT (28 % PB) 21 562 € — 21 562 €/UMO

Marge brute de l'atelier bovin	€/VA	€/UGB	€/ha SFP
Produit	2 204	1 340	2 393
Charges opérationnelles	431	262	468
Marge brute = Produit - Charges opérationnelles	1 773	1 078	1 925

VA : Vache Allaitante

RÉSULTATS 2022

La conjoncture 2022 laisse entrevoir une dégradation de l'Excédent Brut d'Exploitation de 9 %.
Les charges augmentent de 4 441 € et le produit total de 1 782 €.
Soit toutes choses égales par ailleurs, une baisse de 11 % du résultat courant.

Évolution de 5 postes (aliment, engrais, carburant, prix de vente des bovins, aides)

	Prix 2021	Prix 2022	Évolution
Aliment JB ~19% MAT (€/t)	440	477	+ 8 %
Engrais 27/09/18 (€/t)	586	996	+ 70 %
Carburant gazole (€ TTC/l)	1,34	1,75	+ 30 %
Prix de vente d'un JB (€/kg carc)	6,1	6,38	+5 %
Aides POSEI aux produits (€/kg carc)	1,83	1,83	=
Aides POSEI bonus naisseur engraisseur (€/kg vif)	0,73	0,73	=

MAT : Matière Azotée Totale

RESEAUX D'ELEVAGE DOM

COÛT DE PRODUCTION 2022 DE L'ATELIER BOVINS VIANDE

Le coût de production d'un atelier est le résultat d'une approche « comptable » permettant d'intégrer :

- **Les charges courantes** (intrants, services, …) qui sont des dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires.
- **Les amortissements** ou dépréciations du matériel, des bâtiments et des installations, qui correspondent à leur usure et obsolescence. Ces charges comptables se réfèrent au nécessaire renouvellement des immobilisations.
- **Les charges dites supplétives** visant à rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété et le travail (non salarié) consacré par l'exploitant à l'atelier de production. Dans ce cadre, la main-d'œuvre familiale est rémunérée à hauteur de 2 SMIC/UMO.

Productivité	Cas-type
Production brute de viande vive (kgvv)	11 390
Main-d'oeuvre à rémunérer (UMO)	1,20
Productivité MO rémunérée (kgvv/UMO)	**9 492**

	2022	2021	Ecart
	€ / 100 kg de viande vive		
Coût de production total	**767**	707	60,0
Travail	318	303	15,4
Foncier et capital	62	53	9,6
Frais divers de gestion	55	54	1,3
Bâtiments et installations	16	15	0,9
Mécanisation	191	176	15,4
Frais d'élevage	26	25	1,0
Approvisionnements des surfaces	27	16	10,8
Alimentation des animaux	72	66	5,5
	€ / 100 kg de viande vive		
Produit total	**670**	655	15,6
Produit viande	269	256	12,7
Autres produits	0	0	0,0
Aides	401	398	2,9

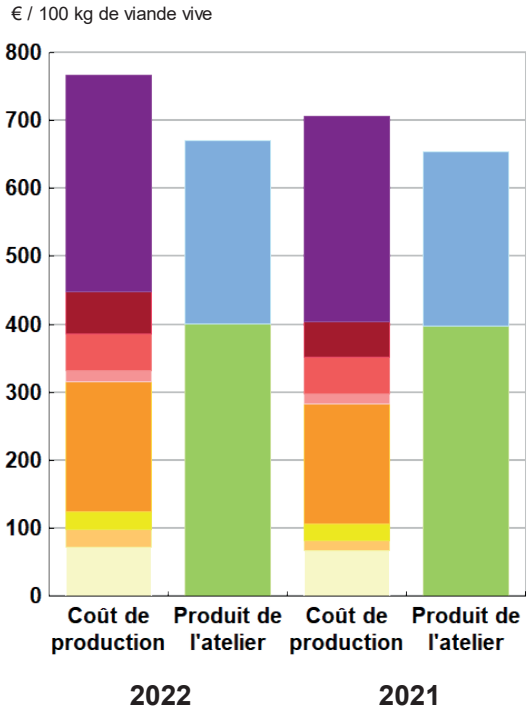

Un coût de production supérieur au produit de l'atelier indique une rémunération de la main-d'œuvre familiale inférieure à 2 SMIC/UMO.

En conjoncture 2022, les performances technico-économiques de ce cas-type objectif ont permis une **rémunération à hauteur de 1,30 SMIC/UMO** familiale, en baisse de 19 % par rapport à 2021.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Octobre 2023 - Référence Idele : 0023 602 028
ISBN : 978-2-7148-0289-7
Réalisation : Corinne MAIGRET
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Frédéric MARIE – CODEM – Tél : 05 96 30 02 02 - marie@codem.pro
Laurent FRANCIETTE – CA972- Tél : 05 96 51 75 75 - laurent.franciette@martinique.chambagri.fr
Jessica PERRETTE – UEBB - Tél : 06 96 75 51 56 - osbrahman@hotmail.fr
Valérie MAROUDIN – Cap'Viande – Tél : 05 90 32 00 84 - valerie.maroudin@capviande.com
Kaïssy NARAYANINSAMY – Cap'Viande – Tél : 05 90 32 00 84 - knarayaninsamy@capviande.com
Stéphanie JOCK – Sélection Créole – Tél : 05 90 81 45 29 - selectioncreole@gmail.com
Keïla MONDUC – Sélection Créole – Tél : 05 90 81 45 29 - monduc.selectioncreole@gmail.com
Gilles SAGET – Institut de l'Élevage – Tél : 06 23 70 33 17 – gilles.saget@idele.fr
Arnault VILLARET – Institut de l'Élevage – 06 82 22 31 84 – arnault.villaret@idele.fr

RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ELEVAGE - POSEI FRANCE - ANTILLES-GUYANE

Les Réseaux de Références en Elevage sont un dispositif partenarial pour la production de références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des Départements d'Outre-Mer. Ils associent des éleveurs, des ingénieurs et des techniciens des Chambres d'agriculture et des Organisations de Producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'assistance technique et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI. Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministères de l'agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France.